

Bibliothèque municipale de Dijon
www.bm-dijon.fr



COMMENT S'INSCRIRE ?
HORAIRES

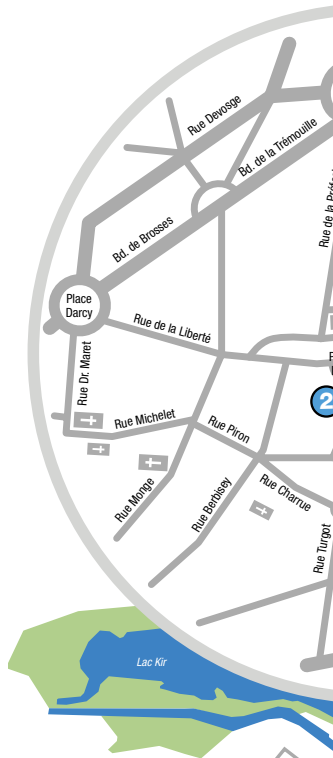
Comment s'inscrire ?

PRÉSENTER :

- 1 pièce d'identité ;
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (attestation sur l'honneur, chèque, quittance...) ;
- 1 autorisation parentale pour les moins de 18 ans.

ACQUITTER UN DROIT D'INSCRIPTION

- Adultes : 8,00 €
- Mineurs : 4,00 €
- Tarif réduit (sur présentation d'un justificatif : étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RMI, adultes en formation dans le cadre de la réinsertion sociale, handicapés, enfants majeurs à la charge d'un bénéficiaire du tarif réduit) : 4,00 €



Horaires

(sauf vacances de printemps et d'été)

	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ÉTUDE (1)	9h30 à 12h30 13h30 à 18h30	9h30 à 18h30	9h30 à 12h30 13h30 à 18h30	9h30 à 12h30 13h30 à 18h30	9h30 à 18h30
CENTRE-VILLE ADULTES (2)	10h00 à 12h00 15h00 à 18h30	10h00 à 18h30	10h00 à 12h00 15h00 à 18h30	10h00 à 12h00 15h00 à 18h30	10h00 à 17h30
CENTRE-VILLE JEUNESSE (3)	15h00 à 18h30	10h00 à 12h00 13h30 à 18h30	15h00 à 18h30	15h00 à 18h30	10h00 à 12h00 13h30 à 17h30
CHAMPOLLION (4)	13h00 à 18h00	10h00 à 12h00 13h00 à 18h00	13h00 à 18h00	13h00 à 17h00	10h00 à 12h00 13h00 à 17h00
FONTAINE D'OUICHE (5)	14h30 à 18h30	10h00 à 12h00 13h30 à 18h00	14h30 à 19h00	14h30 à 18h30	10h00 à 12h00 13h30 à 17h00
MALADIÈRE (6)	16h00 à 18h30	10h00 à 12h00 13h30 à 18h00	16h00 à 19h00	16h00 à 18h30	10h00 à 12h00 13h30 à 17h00
MANSART (7)	14h30 à 18h30	10h00 à 12h00 13h30 à 18h00	14h30 à 19h00	14h30 à 18h30	10h00 à 12h00 13h30 à 17h00
PORT DU CANAL (8)	14h30 à 18h30	10h00 à 12h00 13h30 à 18h00	14h30 à 19h00	14h30 à 18h30	10h00 à 12h00 13h30 à 17h00
BIBLIOBUS	Lieux et horaires de stationnement aux 03 80 48 82 56 Ne circule pas pendant les vacances scolaires				

Toutes modifications de ces horaires ainsi que les informations spécifiques d'ouvertures et d'horaires en période de vacances scolaires sont communiquées par affichage dans toutes les bibliothèques du réseau, sur les journaux électroniques d'information et par voie de presse.



LA CARTE DE LECTEUR

- Elle est individuelle et valable pendant un an à compter de la date d'inscription ;
- Elle est unique pour l'ensemble du réseau, les documents doivent cependant être rendus dans la bibliothèque où ils ont été empruntés ;
- La carte délivrée pour la consultation des ouvrages en bibliothèque d'étude est gratuite.



Modalités de prêt

DURÉE DU PRÊT

4 semaines par document (8 pendant les vacances d'été).

QUANTITÉ DU PRÊT

12 documents maximum sur l'ensemble du réseau (18 pendant les vacances d'été) dans la limite des quotas suivants par bibliothèque :

- 6 livres : dans toutes les bibliothèques ;
- 2 revues : dans toutes les bibliothèques ;
- 6 documents sonores : centre-ville jeunesse, Champollion (+ 1 partition), Fontaine d'Ouche, Mansart (+ 2 méthodes de langues) et Port du canal ;
- 2 documents vidéo : Champollion, Fontaine d'Ouche, Mansart et Port du canal ;
- 2 cédéroms : centre-ville adultes, centre-ville jeunesse et Champollion.

RÉSERVATIONS

2 par personne.

PROLONGATIONS

Possibles 1 seule fois par document, cédéroms et DVD exceptés, dans la bibliothèque d'emprunt, à condition que le document n'ait pas déjà été réservé.

Non autorisées pendant les vacances d'été.

PÉNALITÉS DE RETARD

- 0,10 € par document et par jour ouvré ;
- Coût de la transmission à la trésorerie municipale : 20 € en sus des pénalités.

La pénalité est proportionnelle à l'importance du retard. Toute pénalité non acquittée entraîne l'interdiction de prêt sur l'ensemble du réseau.



3-7, rue de l'École de Droit
21000 Dijon
Tél. : 03 80 48 82 30
Site internet : www.bm-dijon.fr
Courriel : bmdijon@ville-dijon.fr



03 80 48 82 30
www.dijon.fr